
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 30 juin 2017 à 17 h 30
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement

Étaient aussi présents :

M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet en arrondissement
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique au cabinet de la mairesse

Nombre de personnes dans la salle : zéro (0)

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 307

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juin 2017, à 17 h 30.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les avis de convocation signifiés aux membres du conseil d'arrondissement pour la tenue de la séance extraordinaire du 30 juin 2017, à 17 h 30 ;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 juin 2017, à 17 h 30, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA17 10 308

Accorder une contribution financière additionnelle de 64 000 \$ à l'organisme Artistes en Arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour la réalisation du projet « Ma Bicyclette Raconte une Histoire » renommé « Mon vélo raconte », et approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière additionnelle de 64 000 \$ à l'organisme Artistes en Arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour la réalisation du projet «Ma Bicyclette Raconte une histoire» renommé « Mon vélo raconte» ;

QUE soit approuvé le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166145006

CA17 10 309

Autoriser en 2018, un engagement de dépense jusqu'à un maximum de 2,7 M \$ dans le cadre des travaux de réfection de la piscine de l'école Henri-Bourassa de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, en 2018, un engagement de dépenses jusqu'à un maximum de 2,7 M \$, soit un partage des coûts avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île dans le cadre de la réfection de la piscine de l'école Henri-Bourassa de la CSPI, pour la mise à niveau de l'équipement et l'ouverture de l'immeuble vers le parc Henri-Bourassa ;

QUE sur ces 2,7 M \$, un maximum de 2 M \$ soit consacré à la mise à niveau de la piscine et qu'un maximum de 0,7 M \$ soit consacré à des travaux permettant l'ouverture de la piscine vers le parc Henri-Bourassa dans le cadre des travaux de réfection de ce parc ;

ET QUE ce 2,7 M \$, qui équivaut à 50% du coût des travaux de la Phase I, estimés à 5,4 M \$, s'appuie sur une contrepartie du financement équivalant lui aussi à 50%, soit 2,7 M \$, qui sera assumé par la CSPI.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1170863001

CA17 10 310

Donner un avis de motion et présenter le projet de Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA17-10-0011 qui a été remis aux membres du conseil.

40.01 1170576028

CA17 10 311**Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier urbanisme du boulevard Pie-IX.**

Attendu que le conseil d'arrondissement et le conseil municipal ont intégré le programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX (PPU Pie-IX) au Plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047) ;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté sa réglementation de concordance, mais que celle-ci n'est pas en vigueur en raison d'erreurs de délimitation des secteurs de densité ;

Attendu que le conseil d'arrondissement a déposé un avis de motion visant l'adoption à une séance subséquente d'un règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du PPU Pie-IX ;

Attendu que la réalisation d'un projet de construction conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur risque de compromettre les nouvelles dispositions en lien avec le PPU Pie-IX ;

Attendu que jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée afin de restreindre temporairement la portée de la réglementation actuelle ;

Vu les articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adoptée la présente résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX (PPU Pie-IX) visant à interdire :

- la construction de tout nouveau bâtiment dans le secteur identifié au plan en Annexe A ;
- l'agrandissement de tous les bâtiments existants dans le secteur identifié au plan en Annexe A ;
- la modification de tous les bâtiments existants dans le secteur identifié au plan en Annexe A ;
- la modification, le remplacement ou l'installation d'une enseigne pour les immeubles dans le secteur identifié au plan en Annexe A ;
- les opérations cadastrales visant à subdiviser les lots existants de plus de 3 000 m² dans le secteur identifié au plan en Annexe A ;
- les opérations cadastrales visant le remembrement de lots existants dans le secteur identifié au plan en Annexe A.

ET QUE soient permis, malgré ce qui précède, les projets de nature publique.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576027

CA17 10 312

Nommer Mme Élise Lapointe à titre d'architecte à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines normales de travail, à une charge continue, à compter de son entrée en fonction, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Élise Lapointe, matricule 100133508, à titre d'architecte à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 483230 – Poste : 65640), groupe de traitement 2, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines normales de travail, à une charge continue, à compter de son entrée en fonction, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1171926001

CA17 10 313

Autoriser la création d'un poste permanent de chargé de communication (Emploi : 406810 - Groupe de traitement : 001E), à la Division des relations avec les citoyens et communications sous la Direction d'arrondissement, à compter du 6 mai 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de chargé de communication (Emploi : 406810 - Groupe de traitement : 001E) à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, à compter du 6 mai 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1175871002

CA17 10 314

Autoriser la création d'un poste d'agent principal de communications sociales (Emploi : 769310 - Groupe de traitement : 11), en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent d'agent de communications sociales, à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste d'agent principal de communications sociales (Emploi : 769310 - Groupe de traitement : 11) en contrepartie de l'abolition d'un poste permanent d'agent de communications sociales, à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1177416006

CA17 10 315

Autoriser la création d'un poste permanent de secrétaire de direction à la Direction d'arrondissement (Emploi : 791840 - Groupe de traitement : 8E), à compter du 6 mai 2017 et de transférer le poste permanent d'agent de bureau (Emploi : 792820 - Poste : 64933), groupe de traitement 5, à la Division des relations avec les citoyens et communications.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de secrétaire de direction à la Direction d'arrondissement (Emploi : 791840 - Groupe de traitement : 8E) à compter du 6 mai 2017 ;

QUE soit transféré le poste permanent d'agent de bureau (Emploi : 792820 - Poste : 64933), groupe de traitement 5, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1175871003

À 17 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 août 2017.